

# Insertion : nouveaux territoires zéro chômeur de longue durée



© 2023 Les Echos Publishing

Initiée en 2016, l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » consiste à créer des « entreprises à but d'emploi » qui, en contrepartie d'une aide financière des pouvoirs publics, embauchent en contrat à durée indéterminée des chômeurs inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an.

Instaurée d'abord sur seulement 10 territoires, cette expérimentation est actuellement étendue à 50 nouveaux territoires choisis par le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion après appel à candidatures.

À ce titre, quatre nouveaux territoires viennent d'être habilités :

- Thaon-les-Vosges (Vosges) ;
- Lille Fives (Nord) ;
- Bailleul (Nord) ;
- Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (Finistère).

**En chiffres** : fin février 2023, 52 entreprises à but d'emploi employaient 1 776 personnes sur 51 territoires.

[Arrêté du 6 février 2023, JO du 9](#)

[Arrêté du 13 mars 2023, JO du 15](#)

